



## **ASSEMBLÉE — 39<sup>e</sup> SESSION**

### **PLÉNIÈRE**

#### **Point 8: Déclarations des délégations d'États membres**

#### **DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU CONGO**

(Note présentée par Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande)

Monsieur le Président du Conseil de l'OACI  
Madame la Secrétaire Générale de l'OACI  
Messieurs les Ministres et Chers Collègues  
Messieurs les Délégués des Etats membres de l'OACI et Représentants des Organismes internationaux  
présents à Montréal

Mesdames, Messieurs,  
Distingués invités,

L'honneur m'échoit de prendre la parole devant cette auguste Assemblée, en ma qualité de Ministre en charge de l'aviation civile de la République du Congo, pour vous présenter les grandes lignes des activités réalisées dans notre pays dans le secteur de l'aviation civile et traduire la vision du Congo en ce qui concerne le transport aérien.

Au nom de Son Excellence, Monsieur le Président Denis Sassou N'guesso et du Gouvernement de la République du Congo, je salue l'ensemble des participants à cette Session dont les résultats attendus renforceront, à n'en point douter, le cadre de coopération fixé par les grands principes qui fondent l'OACI.

Mesdames, Messieurs,

Au cours de ces dernières décennies, le transport aérien a connu un essor considérable. Quatre défis majeurs caractérisent la vision internationale de l'OACI dans ce domaine à savoir:

- a) garantir la sécurité à son plus haut niveau ;
- b) protéger le transport aérien des actes d'interventions illicites ;
- c) accompagner l'évolution du secteur suivant le slogan "NO COUNTRY LEFT BEHIND" (aucun pays n'est laissé de côté); et
- d) lutter contre la pollution.

Au plan de la coopération, il sied de rappeler que l'amélioration de la coordination, entre les diverses entités et les bureaux régionaux de l'OACI, a favorisé l'émergence d'une assistance technique soutenue.

C'est ici l'occasion de saluer les contributions de la Convention de Chicago à la paix et la prospérité dans le monde grâce au développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale.

Au plan de la sûreté, les normes et mesures ont été renforcées par l'OACI pour protéger l'aviation civile contre les actes d'intervention illicite.

C'est ainsi que leur mise en oeuvre stricte, conformément aux normes internationales, demeure une préoccupation majeure des Etats.

D'autre part, plusieurs actions concertées sont menées pour garantir le droit du personnel de l'air et celui des passagers en contribuant à la conception des règles de facilitation qui visent à simplifier leur voyage.

Au regard de son impact économique et social, l'aviation civile contribue aussi à la réalisation d'un grand nombre d'objectifs du millénaire, en encourageant le développement des activités susceptibles de réduire la pauvreté et préserver l'environnement.

Concernant le projet conjoint OACI-UE, sur le « renforcement des capacités pour la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de l'aviation civile », la République du Congo qui fait partie des quatorze Etats d'Afrique et des Caraïbes qui ont été retenus pour participer audit projet relatif à l'élaboration d'un plan d'action, la mise en place du système d'environnement en aviation, ainsi que la détermination et l'application des mesures destinées à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, a ratifié la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur l'acquisition par les compagnies aériennes des matériels et des équipements mobiles afin de se séparer de leurs anciens avions générateurs d'un grand volume de CO<sub>2</sub>.

Mesdames, Messieurs,

En application des recommandations de l'OACI et forte des orientations stratégiques du Gouvernement, la République du Congo a réalisé les actions suivantes:

- a) l'adoption du nouveau Code de l'aviation civile de la CEMAC (juillet 2012);
- b) la réorganisation de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile qui a permis la mise aux normes de son organisation globale avec la séparation des fonctions de régulation de celles d'exploitation;
- c) la publication des nouveaux règlements aéronautiques du Congo basés sur les Annexes de l'OACI, assortis des guides, manuels et procédures diverses;
- d) l'adoption d'un nouveau cadre réglementaire de la sûreté de l'aviation civile, notamment le programme national de la sûreté de l'aviation civile, le programme national Contrôle qualité de la sûreté de l'aviation civile et le programme national de formation sûreté de l'aviation civile;
- e) la signature des nouveaux accords et la ratification des conventions;
- f) le renforcement de la coopération technique avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux dans les différents domaines de l'aviation civile; et

- g) le développement des infrastructures aéroportuaires avec plus d'un milliard de dollars investis pour la modernisation des aéroports principaux : Brazzaville, Pointe-Noire, Ollombo et Ouessou.

Mesdames, Messieurs,

Qu'il me soit permis de rappeler qu'à la suite de l'audit de la Mission de Validation Coordonnée de l'OACI (ICVM) du système de sécurité de l'aviation civile du Congo en 2015, des progrès notables ont été relevés dans l'amélioration des performances de l'aviation civile congolaise dans le domaine de la sécurité.

Des efforts considérables ont donc été réalisés par mon pays pour se conformer aux exigences de l'OACI, d'où l'attention constante manifestée par le Gouvernement de la République du Congo au dit secteur dans ses différents plans de développement.

Aussi, dans le cadre de la mise en conformité de la réglementation aux standards internationaux, la vision du Gouvernement Congolais se traduit par le concept suivant : «sécurité aérienne aujourd'hui, sécurité aérienne demain».

A cet égard:

- a) la gestion de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile constitue une priorité;
- b) l'engagement du Gouvernement à développer et à mettre en oeuvre tous les moyens en vue de s'assurer que toutes les activités aéronautiques, sous sa supervision, se maintiennent à un niveau de performance conforme aux règlements nationaux et satisfont aux normes internationales en matière de sécurité et de sûreté; et
- c) le développement de la coopération internationale en vue du renforcement des capacités en ressources humaines se fait avec l'assistance technique en matière de sécurité et de sûreté de la Direction de la Coopération Technique de l'OACI, de la Commission Africaine de l'Aviation Civile, de l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne et de l'Agence de la Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale.

Cette coopération internationale vise, entre autres:

- a) la formation ab-initio dans les métiers de l'aérien du personnel technique;
- b) la qualification des inspecteurs de l'aviation civile;
- c) la mise en place du système Qualité;
- d) la certification des exploitants aériens congolais dans le respect des normes et règlements tant nationaux, régionaux qu'internationaux; et
- e) L'élaboration d'une réglementation communautaire pour les pays de l'Afrique centrale.

Mesdames, Messieurs,

Le Congo attache un grand intérêt à l'assistance multiforme de l'OACI au travers de sa Direction de la Coopération Technique dans le processus de certification des exploitants aériens du Congo.

Par ailleurs, le Congo souhaite promouvoir et maintenir les relations avec d'autres partenaires de l'industrie aéronautique dans le but d'améliorer son système d'aviation civile, et de former des cadres qualifiés.

Je voudrais rappeler ici, le soutien de nos partenaires à savoir:

- a) l'OACI et l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne dans le cadre de la mise en place de l'Agence de la Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale;
- b) l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar, pour la mise à la disposition des Etats Membres des moyens humains et financiers affectés aux audits systémiques obligatoires programmés par l'OACI, pour ne citer que cela.

Dans ce même ordre d'idées, nous saluons aussi l'action de la Commission Africaine de l'Aviation Civile dans son rôle d'Agence d'exécution de la mise en oeuvre de la Décision de Yamoussoukro relative à la libéralisation du transport aérien en Afrique.

Mesdames, Messieurs,

Je ne puis terminer mon propos sans vous remercier d'avance du soutien que vous allez tous porter à mon pays le Congo, qui est candidat au Conseil de l'OACI dans la Partie III au cours de cette 39ème Assemblée Générale, suivant le principe de la représentation tournante des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) entériné par les chefs d'Etats et approuvé par la CAFAC à Accra en 2012.

Enfin, le Gouvernement de la République du Congo, une fois de plus, par ma voix, adresse ses vifs remerciements au Peuple et au Gouvernement du Canada pour leur hospitalité légendaire et à l'OACI pour les efforts combien louables qu'elle ne cesse de faire pour ne laisser aucun pays de côté et enfin souhaite pleins succès aux travaux de la présente Session.

Vive l'OACI,  
Vive la Coopération Internationale,  
Je vous remercie.

— FIN —